

Je suis tout à fait d'accord avec la teneur de cet éditorial. A mon avis, nulle personne occupant un poste public, ou au courant des problèmes auxquels le Canada fait face présentement, surtout dans le domaine du bien-être social, ne saurait éprouver autre chose que de l'inquiétude au sujet de ce qui arrivera à la profession médicale si ce projet de loi est appliqué dans sa forme actuelle. Certes, au sujet des relations entre médecin et clients, si le régime proposé comportait un aspect facultatif il susciterait moins de difficultés et nos médecins seraient moins portés à s'expatrier aux États-Unis.

Je le répète, il s'est livré, au sein du parti libéral, une grande bataille qui n'est pas terminée. C'est une bataille de course dont il est difficile de déterminer le vainqueur, vu les escarmouches qui se produisent d'un jour à l'autre dans le parti libéral. Une chose semble certaine: ce sont les contribuables du pays qui y perdront, car le programme qui sera finalement recommandé ne sera pas le meilleur qu'on puisse offrir; ce sera celui que les deux factions du parti libéral, une fois épuisées, jugeront le plus commode dans leur intérêt. Ce programme sera mis en vigueur non pas au moment le plus propice, du point de vue des mesures prises par les diverses provinces, mais plutôt au moment qui servira le mieux les intérêts des factions belliqueuses.

Le premier ministre pourrait contribuer à la solution du problème en remettant sa démission. Nous connaîtrions alors le nom de son successeur; nous saurions si c'est l'aile droite du parti, représentée par le ministre des Finances, ou l'aile gauche, représentée par l'un des nombreux aspirants à la direction, qui dictera à l'avenir la politique à suivre. Une fois ces questions réglées, nous pourrions nous occuper des intérêts de la population qui paiera le coût du programme, qui a hâte d'avoir un régime d'assurance frais médicaux, mais qui n'en jouira pas avant la fin des luttes intestines du parti libéral.

Durant ces disputes, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) s'est trouvé dans diverses positions. Un jour il démissionne, le lendemain, il reste. Le jour suivant, il fera changer la décision du ministre des Finances de ne pas mettre le régime en œuvre avant le 1^{er} juillet 1968. Le lendemain, le ministre des Finances maintient cette date. Le jour suivant, il n'en est pas sûr. Pourtant, durant tout ce temps, on demande aux membres du Parlement de légiférer, d'adopter le bill; on leur demande ensuite d'at-

tendre, tout comme le public canadien, la décision d'un gouvernement qui ne sait, d'un jour à l'autre, ni ce qu'il fait, ni où il va.

Comme il serait préférable d'attendre, avant d'adopter cette mesure, que les provinces s'entendent sur un régime dont l'application serait universelle. Dans l'intervalle, la Chambre pourrait s'occuper de diverses questions qui menacent actuellement les moyens d'existence des Canadiens. Le moment est venu de nous attaquer à la hausse incessante du coût de la vie. Nous devons élaborer une législation ouvrière qui préviendrait la paralysie de notre économie nationale, paralysie dont nous a menacés la grève du rail et dont nous menace la grève possible des employés des Postes. Les augmentations aux bénéficiaires de pensions de vieillesse et aux anciens combattants s'imposent depuis longtemps. Si la Chambre a mauvaise réputation aux yeux de bien des gens, c'est que le gouvernement actuel n'a pas su gouverner et qu'il ne semble pas être plus capable aujourd'hui d'être le guide que réclame le peuple, que lors de son avènement au pouvoir en avril 1963.

J'appuierai l'amendement à l'étude parce qu'il reconnaît les aspects de la législation sociale que j'estime essentiels. Il tient compte de la liberté de l'individu. Il reconnaît le besoin pressant qu'éprouvent un grand nombre de nos citoyens à l'heure actuelle pour des soins médicaux qu'ils ne peuvent se procurer. Il reconnaît le besoin d'un programme éclair pour former les professionnels qu'il nous faudra lorsque le régime entrera en vigueur et, ce qui est plus important encore, il reconnaît que nous, les membres du parlement fédéral, légiférons dans un domaine de juridiction provinciale, ce que nous ne devrions faire qu'avec l'entière collaboration et le plein consentement des gouvernements provinciaux.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le bill n° C-227 est un des plus importants projets de loi dont le Parlement ait jamais été saisi. Certains députés libéraux se sont opposés au temps consacré à l'étude de ce bill. Je signale qu'en étudiant cette mesure, le Parlement jette les grandes lignes du programme d'assurance médicale de notre pays pour le demi-siècle à venir. Il me paraît donc extrêmement important de l'étudier avec soin et de faire tout en notre pouvoir pour la perfectionner.

La Chambre n'ignore pas que les membres de notre parti appuient les principes incorporés dans la mesure législative. J'aurai plus tard des commentaires à faire au sujet des